
[Imprimer](#)

Etude de l'ADEME sur le rétrofit de véhicules thermiques en véhicules électriques

Image

L'émergence d'une **filière française du «rétrofit»**, c'est-à-dire la conversion de véhicules thermiques en véhicules électriques, semble se dessiner depuis l'[**arrêté du 13 mars 2020**](#). Cet arrêté autorise et encadre les modifications de motorisation sans avoir à demander l'autorisation aux constructeurs des véhicules.

[Consulter l'arrêté](#)

L'ADEME a questionné les gains environnementaux et le modèle économique des opérations de rétrofit électrique batterie sur différents segments du parc.

En conclusion, l'étude confirme l'intérêt des opérations de rétrofit sur le plan environnemental (gaz à effet de serre et polluants). Dans le parc de véhicules en circulation, **les véhicules lourds semblent être ceux sur lesquels le modèle économique est le plus favorable.**

Les cibles de la citadine et de l'autobus semblent être des cibles à privilégier :

- la première avec des opérations simples du point de vue technique et à la condition d'une maîtrise du coût du poste batterie ;
- la seconde sous réserve de garantir la fiabilité technique des véhicules rétrofités, mais avec une économie significative sur les coûts d'exploitation.

Entre ces deux segments, les véhicules professionnels (VUL et PL16/19T) exploités en zone de circulation restreinte semblent être de bonnes cibles mais avec un modèle économique restant incertain.

[Télécharger l'étude](#)

Source : ADEME

Image

